



# Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / [contact@collectif-haiti.fr](mailto:contact@collectif-haiti.fr)

N°1011

25 mai 2011

- **Quelles alliances pour la gestion future du pays?**
- **Logement: Les expulsions forcées de personnes déplacées inquiètent**
- **L'organisme électoral sous investigation judiciaire et parlementaire**
- **Duvalier: La CIDHjoint l'État haïtien à enquêter et poursuivre les crimes commis sous le régime de l'ex dictateur**

## >> Quelles alliances pour la gestion future du pays?

Environ deux semaines après l'investiture du nouveau président, la population reste dans l'expectative des nouvelles alliances politiques qui seront constituées pour la gestion future du pays.

En plus d'affiches, proches du culte de la personnalité – interdit par la Constitution -, Michel Martelly appelle, à chaque prise de parole, à s'aligner sur sa vision de "changement" sans manifester concrètement les voies et moyens de l'orientation qu'il compte imprimer à l'administration publique.

Comme l'indique la Constitution du 29 mars 1987, il a rencontré les présidents du sénat et de la chambre des députés sans aboutir à des résultats concluants sur le choix d'un premier ministre.

Cependant, le nom de l'homme d'affaires Daniel Gérard Rouzier, concessionnaire de véhicules automobiles – qui circulait dans la capitale – est confirmé comme le choix du nouveau président.

Aucune donnée n'existe sur des accords éventuels avec les forces sociales et économiques, d'autant que la transparence se fait encore attendre sur les sources de financement et les sommes dépensées durant les 6 mois de campagne électorale.

Des rumeurs font état de probables dissensions qui seraient intervenues au sein de l'équipe de campagne de Martelly, en ce qui concerne les choix et lignes de gestion envisagés.

Aucune information n'est disponible, non plus, sur la recherche de compromis politique avec les forces majoritaires au parlement, dont le groupe parlementaire pour le renouveau (GPR) composé de membres de la plateforme « Inite » (Unité de l'ancien président René Préval) et d'alliés.

Une telle entente devrait permettre au futur gouvernement, non seulement d'obtenir un vote favorable de sa politique, mais aussi de

disposer d'appuis parlementaires pour appliquer son plan de gestion dans les mois à venir.

Dans une entrevue accordée à la station privée Radio Métropole, le coordonnateur national d'Inite, le sénateur Joseph Lambert, assure que les parlementaires de cette plateforme « *ne vont pas constituer un bloc opposant au processus de ratification de Daniel Gérard Rouzier.* »

Après avoir désigné officiellement son premier ministre, le chef de l'Exécutif s'est lancé dans une campagne de communication à travers les médias et les réseaux téléphoniques en vue de faire passer son choix au parlement où son parti (Repons Peyizan) ne dispose que de 3 députés.

Le député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Port-au-Prince, M'zou Naya Belange Jean-Baptiste, élu sous la même bannière politique que le président Martelly (Repons Peyizan), déplore que « *jusqu'à présent, le président Michel Martelly n'a pris contact avec aucun des trois députés, élus sous le même chapeau politique que lui.* »

Rouzier doit d'abord obtenir sa ratification par les deux chambres avant de franchir la seconde étape qui est l'approbation de sa politique générale, ce qui lui permettra de devenir chef de gouvernement.

« *Rien n'est encore acquis pour les deux hommes, car nous sommes dans la phase technique du dossier. Donc, si le dossier de Rouzier ne respecte pas les normes constitutionnelles, il tombe dès le départ,* » avertit le député Jean Ackloush Louis-Jeune (Dame-Marie/Alternative).

## >> Logement: Les expulsions forcées de personnes déplacées inquiètent

Dans une déclaration du 23 mai 2011, plusieurs organisations haïtiennes et étrangères demandent aux autorités nationales d'adopter des dispositions institutionnelles pour faire cesser les expulsions forcées de personnes déplacées après le séisme du 12 janvier 2010. Elles exigent également des poursuites judiciaires contre les auteurs des violences et menaces d'expulsions forcées.

« Des tentes sont déchirées, brûlées. Dans certaines zones, on se sert de groupes armés pour intimider les habitants des camps. On encourage la division parmi ces derniers, on leur interdit de pratiquer le commerce, de se réunir, d'accueillir des organisations susceptibles de les accompagner », dénoncent les organisations dans cette déclaration.

Au-delà de la démolition de tentes, ayant servi de couverture pour des forfaits (vols, agressions et autres), des cas de violences sont signalés, ces derniers jours, dans différents camps pour contraindre les sans abris à laisser leurs refuges sans connaître leur prochaine destination. Des témoignages, relatant le cauchemar vécu par les habitants des camps sous l'emprise de menaces constantes

d'expulsion à leur rencontre, ont jalonné les 3 journées d'un colloque sur la problématique du logement des personnes déplacées après le tremblement de terre de 2010, tenu du 19 au 21 mai 2011 à Port-au-Prince. Les organisations signataires de la déclaration considèrent les actes de violences contre les sans abris comme inacceptables et les qualifient de crimes et de violation des droits humains.

Les organisations ayant participé au colloque de mai 2011 annoncent leur détermination à lutter pour parvenir à la relocalisation des personnes déplacées, après le tremblement de terre de 2010, dans des logements définitifs, décentes et dignes.

Une menace d'expulsion imminente pesait, en avril 2011, sur quelque 166 000 personnes, soit un quart des déplacés vivant dans les camps, signalait un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). D'après ce même rapport, depuis juin 2010, lorsque les expulsions ont commencé, un total de 247 sites dans dix communes a été affecté, touchant ainsi environ 234 000 individus.

## >> L'organisme électoral sous investigation judiciaire et parlementaire

Après la suspension de leurs visa d'entrée aux États-Unis, plusieurs responsables de l'organisme électoral qui a organisé le processus présidentiel et législatif controversé de 2010 et 2011, ont été interrogés, le 25 mai 2011, par le parquet du tribunal civil de Port-au-Prince autour d'accusations de fraudes.

Depuis le 19 mai dernier, les principaux responsables du conseil électoral provisoire (CEP) font l'objet d'une interdiction de laisser le territoire de la république jusqu'à nouvel ordre, suite à une requête au parquet d'une commission sénatoriale d'enquête sur la corruption au CEP.

Ladite commission sénatoriale a entendu, le 24 mai, la direction de la police nationale d'Haïti (PNH), le réseau national de défense de

droits humains (RNDDH) ainsi que l'initiative de la société civile sur la corruption et les fraudes ayant marqué les récentes élections.

A cette audition, le chef de la PNH a souhaité que les problèmes politiques soient résolus en raison de leurs effets néfastes sur la situation sécuritaire globale.

A date, aucune décision définitive n'est encore prise quant à l'intégration de 19 nouveaux élus, dont 2 sénateurs, au parlement en fonction.

Entre-temps, la date du 29 mai 2011 est maintenue pour un deuxième tour de législatives dans les communes de la vallée de Jacmel (Sud-Est), Verrettes (Artibonite/Nord) et de Fonds-Verrettes (Ouest), où des situations de violence avaient empêché le déroulement du processus le 20 mars dernier.

## >> Duvalier: La CIDH joint l'État haïtien à enquêter et poursuivre les crimes commis sous le régime de l'ex dictateur

Haïti a « l'obligation internationale d'enquêter sur les graves violations des droits humains commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier et, s'il y a lieu, d'en punir les auteurs ». Telle est l'exigence, faite le 17 mai 2011 aux autorités nationales, par la commission interaméricaine des droits humains (CIDH), à la suite d'actions introduites auprès de son instance par le collectif haïtien contre l'impunité.

Par la même occasion, la CIDH rejette les assertions de prescription, prévues par la législation haïtienne, en mettant en avant une jurisprudence de la cour interaméricaine des droits humains : « sont inadmissibles les dispositions relatives à l'amnistie, [et] les dispositions relatives à la prescription [...] qui prétendent empêcher les enquêtes et la sanction des responsables des violations graves des droits humains, comme la torture, les exécutions sommaires, extrajudiciaires ou arbitraires et les disparitions forcées ».

« [Les] exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées commises sous le régime de Jean-Claude Duvalier constituent des crimes contre l'humanité, lesquels sont imprescriptibles et ne peuvent pas faire l'objet d'une amnistie ».

La déclaration de la CIDH vient renforcer celle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits humains qui, en la personne de Navi Pillay, relevait le 1<sup>er</sup> février 2011 que « Haïti a l'obligation d'enquêter sur ces violations graves des droits humains, commises pendant le règne de Duvalier qui sont bien documentées. Haïti a également l'obligation de poursuivre ceux qui sont responsables ».

En mars 2011, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon, considérait également comme « capital que les autorités haïtiennes prennent toutes les mesures juridiques et judiciaires pour régler cette affaire. Traduire en justice ceux qui se livrent à des crimes contre leur propre peuple est un message clair aux Haïtiens que l'impunité n'est pas de mise dans le pays ».

